

VENDREDI

27 DECEMBRE 1833.



TROISIÈME ANNÉE.

282.

Ce Journal paraît les Mardi, Jeudi et Dimanche de chaque semaine.

Le prix de l'abonnement (qui se paie d'avance) est

POUR LYON.

Trois mois.	7 fr.
Six mois.	13
Un an.	25

POUR LES DÉPARTEMENTS ET L'ÉTRANGER.

Trois mois.	9 fr.
Six mois.	17
Un an.	33

Les lettres et paquets doivent être adressés au Bureau de la Glaneuse, franc de port.

LA GLANEUSE,

JOURNAL POPULAIRE.



La Prison est le Séminaire des Patriotes.

AVIS.

Notre imprimeur ayant fermé ses ateliers le jour de Noël, la Glaneuse n'a pu paraître qu'aujourd'hui vendredi.

Secouez l'Echelle.

Les longs ouvrages me font peur : aussi n'ai-je jamais mis le nez dans un in-4°, encore moins dans un in-folio, c'est tout au plus si je m'élève à la hauteur de l'in-8°. Et n'allez pas m'accuser de paresse, moi paresseux, *bon Dieu!* C'est comme si vous disiez que Louis-Philippe est prodigue, que Rosolin et un héros, que M.^{lle} Adélaïde est une Lucrèce, que nos ministres sont d'honnêtes gens, que Fulchiron est un aigle, que Jars a le sens commun, que Prunelle est désintéressée, que Vachon-Imbort parle français mieux que sa cuisinière, et que Prat a renoncé à confectionner des conspirations pour avoir l'incommensurable avantage de sauver au moins une fois par mois cette farceuse de monarchie.

Vous voyez bien que je ne suis point paresseux, mais je n'aime pas les gros livres. Que voulez-vous? c'est plus fort que moi; la vue d'un in-folio produit sur moi l'effet que doit produire sur Chose le mot donner.

Les abrégés, les manuels, les résumés, voilà mon affaire; je déteste les phrases. Oh! les phrases, c'est ce qui a toujours perdu les peuples, et je suis bien de l'avis de celui qui a dit :

Il faut des actions et non pas des paroles.

Bien entendu qu'il ne s'agit pas ici des actions de la banque de France.

On a écrit des milliers de volumes sur la politique. J'en ai lu quelques-uns, et je vous avoue que je n'en suis pas plus avancé. Ne serait-il pas possible de réduire à quelques phrases à l'usage du peuple tout ce qui a été dit sur cette matière, qui me paraît devenir d'autant plus embrouillée, qu'on cherche à la rendre plus claire?

Au moment où je m'adressais cette question, je me

promenais à la campagne. Tout-à-coup j'entends du bruit; j'aperçois plusieurs enfans rassemblés autour d'un arbre, je me dirige de ce côté, j'interroge un de ces enfans sur le sujet de leurs cris; voici ce qu'il me répond :

« Nous aimons bien les pommes, cet arbre en est couvert, nous sommes venus pour en manger; mais comme ce pommier est très élevé, nous avons pris cette échelle (en disant cela, il me montre une échelle, au haut de laquelle je vois un gaillard mangeant des pommes avec l'appétit d'un ministériel, faisant honneur aux truffes d'une excellence). Nous voulions, continue l'enfant, tirer au sort pour savoir quel serait celui qui monterait à l'échelle; mais ce gredin de Philippe, que vous voyez là haut, nous a enjolés par ses belles paroles. Il nous a dit qu'il était le cousin du maire de l'endroit, encore un fameux gredin celui-là! qu'il n'aimait pas les pommes, qu'il nous les donnerait toutes; ah! ben, oui, voyez plutôt, il mange les meilleures, remplit ses poches, et ne nous jette que les mauvaises. »

Je lève la tête, et une pomme pourrie, lancée par Philippe, vient s'appliquer sur ma joue.

Epousant dès ce moment la querelle des enfans, je leur adresse cette courte allocution :

« Vous êtes bien bons de souffrir que Philippe vous fasse la queue; secouez donc l'échelle. »

A peine avais-je terminé ma harangue, que les enfans réunissant leurs efforts ébranlent l'échelle. Philippe, qui voit le danger, pousse des cris affreux; il demande grace.

« Non! non! » s'écrient les enfans, en secouant avec plus de violence l'échelle qui ne touche déjà plus à l'arbre. A bas! à bas! tu nous a trompés, tu es un gredin!

Philippe ne crie plus; il se cramponne à l'échelle, mais ses forces l'abandonnent, et son corps, un instant balancé, retombe sur la terre de tout son poids. Sans s'inquiéter des cris de Philippe, qui s'était peut-

être endommagé quelque côté, les enfans choisissent un autre de leurs camarades, et celui-là, soit parce qu'il était plus honnête, soit parce qu'il avait sous les yeux ce gredin de Philippe étendu sur le dos, celui-là ne mangea pas les pommes tout seul. Il les distribua à tous ses camarades qui me forcèrent même à en accepter quelques-unes.

Ne trouvez-vous pas qu'il y a dans ce fait une grande leçon politique, et qu'on devrait se borner à dire aux peuples mécontents de leurs rois :

Secouez l'Echelle ?

Lorsqu'en 1831, de généreux italiens tentèrent de délivrer leur patrie du joug de l'absolutisme, ils furent trahis par la France et abandonnés aux coups des Autrichiens qui leur étaient bien supérieurs en nombre. Malgré tout le courage que le désespoir leur inspira, ils durent céder, et l'Italie retomba sous la griffe assassine du St-Père et de l'Autriche ! — Alors, tous ceux qui avaient un cœur patriote abandonnèrent le sol natal où ils n'avaient plus à attendre que les persécutions, les tortures et la mort. La plupart choisirent la France pour terre d'exil. Puissent-ils, hélas ! nous pardonner tout le mal que ceux qui nous gouvernent leur ont fait souffrir !... Mais ils le savent, la nation n'a jamais été complice des infamies qu'on s'est permises en son nom, contre eux !..

Au nombre des réfugiés étaient de jeunes Italiens radicaux qui songèrent à mettre à profit même le temps de leur proscription. Par leurs soins, une association dont ils étendirent surtout les ramifications au sein de leur patrie, fut établie sous le nom de *la giovina Italia*, la *jeune Italie*. En même temps, Mazzini, l'un d'eux, exposa sous le même titre les doctrines des membres de l'association, et donna l'idée des plans d'amélioration, de constitution qu'ils croyaient utile de suivre, lorsque leur patrie serait appelée par la liberté à une régénération nouvelle. La profondeur des pensées de Mazzini, en même temps que le talent dont il fit preuve, acquirent à sa publication un si haut degré d'intérêt, que le gouvernement pontifical et le gouvernement autrichien en furent effrayés. Ils demandèrent à leur quasi-ami, le gouvernement français, des persécutions contre Mazzini, contre ses amis. Les persécutions ne se firent pas attendre ! Mazzini fut contraint d'abord d'arrêter la publication de la *giovina Italia*, puis, pour éviter d'être peut-être livré enchaîné à ses ennemis, il lui fallut se dérober par la fuite aux poursuites qu'on dirigea avec un incroyable acharnement contre lui. Assez heureux pour avoir échappé à tous les sbires qui le cherchaient, il vit maintenant, paisible, dans un lieu ignoré de ceux qui le persécutent ! Puisse-t-il n'y être pas découvert, et jouir du repos dont il a tant besoin !

Poursuivis en France, en Italie, partout enfin, les membres de l'association de la *jeune Italie* n'en ont pas moins conservé toutes leurs idées, tout le radicalisme de leurs principes. C'est par eux que la malheureuse Italie sortira de ses ruines, lorsqu'ils auront contribué à faire luire sur elle le soleil fécond de la liberté.

Tous ils aspirent à doter, le plus tôt possible, leur patrie du bonheur dont ils la croient digne et capable de jouir. Des voix se sont élevées contre eux à ce sujet. Nous nous estimons heureux de leur ouvrir nos colonnes pour qu'ils puissent faire connaître leur réponse. On la

trouvera dans la lettre fort remarquable que l'un d'eux nous adresse, et sur laquelle nous appelons toute l'attention de nos lecteurs.

Voici cette lettre :

A M. le rédacteur en chef de la *Glaneuse*.

Monsieur,

Interprète des sentimens du vrai peuple italien, je m'adresse à vous, intrépides organes de la partie souffrante du peuple français, pour obtenir l'insertion dans votre journal de la protestation suivante. Je ne suis, moi, qu'un réfugié ; mais ici, ma voix n'en est pas moins l'expression de la pensée nationale ; car, c'est au sein de la jeunesse italienne que fermente le plus puissamment cette pensée, et la jeunesse italienne est maintenant une et compacte comme la patrie qu'elle veut se créer. La parole lui est interdite, à elle : elle ne pouvait la prendre qu'en risquant une existence qui est réservée à quelque chose de mieux. C'est donc à nous qu'elle confie son mandat.

Depuis quelques jours, quelques journaux de Paris s'amusaient à faire de la sensiblerie philo-italienne d'une étrange façon. Je ne parle pas de la *Quotidienne* ; qui voudrait s'occuper de la sœur incarquée de la *voix de la vérité*, rédigée par Canosa, leur maître à tous en fait d'absurde et d'injures ? La *Quotidienne* nous a insultés : grand bien lui fasse ! elle n'a que du mépris à recueillir de notre part, la travailleuse d'abrutissement ! Mais des journaux plus ou moins accrédités, tels que le *National*, le *Courrier*, le *Messenger* paraissent s'être attachés à prêcher aux Italiens (tout en ayant l'air de les croire déjà convertis à leurs maximes) un quietisme soporifique, une lâche déférence à l'étranger, une sagesse moulée sur celle qui enfanta le doctrinarisme et le juste-milieu.

« Les Italiens ont compris (dit le *Courrier*, 16 décembre) que sans la faveur des circonstances et l'appui des événemens du dehors, il n'est point de triomphe durable. L'attente n'est ni suspensive, ni stationnaire ; mais au lieu de mouvemens désordonnés, de manifestations intempestives, de paroles et de cris provocateurs, c'est sur un terrain moins découvert, moins exposé aux regards que la résistance se prépare. » — Plus bas il parle de l'Autriche qui use son influence sur le Pape pour le décider à une pleine amnistie, et il insinue même que le duc de Modène suivra l'exemple chrétien... !

Le *Messenger* va jusqu'à dire qu'une certaine convention vient de se passer entre la *jeune Italie* et les libéraux musqués, pour se mettre à l'abri de la protection royale du Bourbon de Naples.

Il est temps de livrer à la publicité le fin mot de tout ce gâchis d'espérances contradictoires, d'exhortations fraternelles, de théories bellicieuses et politiques. Oui, il y a plus que des oui-dire recueillis au hasard dans les articles qui s'en vont répétant à l'envi les bonnes dispositions du roi de Naples. Oui, un projet couvé au dessous, et telles notabilités libérales de la ville de Paris ne veulent rien moins que décourager la jeunesse italienne. Pourquoi ? au profit de qui ?..... Nous aurons la courtoisie de taire, sur ce point, notre pensée.

Que la France et l'Europe sachent donc que ces journaux en ont menti, lorsqu'ils ont parlé de ce prétendu retour des Italiens aux bonnes voies des gens à perruques, à des idées d'amistie et d'espérances décevantes, et que cela ne recèle que l'intention d'arrêter les Italiens dans une funeste inertie.

Non, nous ne croyons pas à une amnistie ; nous n'en voulons pas ! nous voulons la guerre. — Non, nous n'irons plus chercher les chemins couverts : ce sont les conseils de la peur. Nous voulons lever une bannière au plein jour et crier : GUERRE, GUERRE ! du haut des Apennins sur nos vallées retentissantes !..

Car tout est dit, enfin. — Chez nous, comme ailleurs, tout est dit, et l'heure d'une autre lutte a sonné. A la propagande des mots doit succéder la propagande des actions ; aux accents timides et jesuitiques de la diplomatie, la parole ardente de l'enthousiasme, le dévoûment, du patriotisme énergique. Les têtes de nos frères poulaient, il y a peu de jours, sur la poussière, et nous prêcherions la paix ?... Vous avez compté, vous MM. du *Courrier* et *C^e*, ces têtes sanglantes, et vous avez dit : C'est fait maintenant, la paix va se faire. Mais avez-vous compté les arrestations clandestines qui se poursuivent avec acharnement dans nos villes et dans nos campagnes ? Avez-vous compté les persécutions innombrables auxquelles tout ce qui sent quelque chose d'homme en son cœur est en butte en ce moment en Italie ? Avez-vous compté nos proscrits ?... — Vous avez entendu le bruit des fusillades ; et en voyant que tout restait immobile et calme en apparence autour d'elles, vous avez dit : « Ils sont morts glorieusement, mais inutilement. » — Moi, je vous le dis, ces morts sont puissans ; et quelque jour leur tête soulèvera la pierre de leur tombeau.

Attendrons-nous, les bras croisés, que le progrès s'accomplisse par la force des destinées ? Ce déguisement de poltronnerie peut être bon pour des hommes à portefeuille, non pour des gens de cœur. A force d'attendre le triomphe d'une idée par le seul triomphe d'autrui, on en vient à cette gravité philosophique qui a vu, sans s'émouvoir, brûler Varsovie, trahir la Belgique, l'Italie et l'Europe avec elles, et s'est contentée de dire, après les événemens : « Le moment n'était pas venu. »

Sachez donc, Messieurs du *Courrier*, que si même le roi de Naples

se proposait d'être, ce qui ne sera jamais, un Gustave-Adolphe pour l'indépendance et la liberté d'Italie, la partie vitale italienne n'en serait pas moins hostile à lui, comme à tout roi de la terre, à tout prince protecteur, à tout privilégié dont la tête s'élèverait un seul pouce au-dessus du peuple. Sachez bien que notre mot sacramentel à nous, c'est : « Point de fictions ! point de transactions, point de trêve avec nos oppresseurs ! point d'appui des gouvernements étrangers ! » Que nos têtes roulent sur l'échafaud par centaines, par milliers ; que les proscriptions se multiplient : la mort des victimes ne sera point stérile. Le sommeil seul est la mort de tout sentiment généreux ; les fusillades, les proscriptions, la longue queue des avanies dont Louis-Philippe nous a gratifiés sur le sol français, ont produit un bien inestimable, parce que nous sommes endurcis contre l'adversité, parce que nous sommes maintenant d'accord sur les bases de la réorganisation qui suivra notre délivrance future ; parce que nous serons en garde contre des déceptions telles que celles du 7 août ; parce qu'enfin, nous sommes bien décidés à ne pas recevoir la liberté, ni d'un roi quelconque, ou d'un gouvernement étranger, ni d'une coalition étrangère, nous nous portons à jamais le fardeau de nos souffrances actuelles.

GUSTAVO MODENA,
de la jeune Italie

COMME LES FONCTIONNAIRES

RESPECTENT LES LOIS.

S'il faut jeter des patriotes dans les cachots, s'il faut violer leur domicile, la loi, docile aux petites passions, aux basses vengeances de nos gouvernants, leur en fournit facilement le prétexte. En torturant le sens d'une phrase, on peut, sans qu'une élastique légalité s'y oppose, traîner un écrivain sous les verroux et le ruiner par des amendes énormes. Le plus idiot des procureurs du roi, à l'aide d'un commissaire de police, de trois ou quatre mouchards et d'une douzaine de faux témoins, en falsifiant les pièces du procès, ne sera pas embarassé d'établir une prévention de complot suffisante pour retenir cinq ou six mois sous les verroux des citoyens paisibles, que le jury acquittera certainement. Il n'est pas jusqu'au dernier des agens de l'ignoble police qui ne puisse, à son gré, violer la liberté individuelle.

Et la loi reste forte pour protéger les citoyens contre les actes du plus révoltant arbitraire.

Ainsi, un jeune républicain justement estimé possède, à Saint-Etienne, sur les prolétaires, sur ces hommes chez qui le dévouement et le courage ont toujours excité des sympathies, une influence due à son patriotisme.

Il entre dans l'étroite cervelle des hauts fonctionnaires du département de la Loire de se venger sur notre ami Caussidière de l'énergie de la population stéphanoise, et des petits échecs qu'elle a fait éprouver à ces pauvres valets d'un ministère corrompu autant que corrupteur.

M. Caussidière vient à Lyon, est arrêté ; on le jette, sans vouloir l'entendre, dans une prison qui reste inhumainement fermée à son père, à ses nombreux amis.

Ce n'est pas tout : les pieds et les mains enchaînés, comme le dernier des malfaiteurs, il est traîné de brigade en brigade. De retour dans son département, lorsqu'il a été assez torturé, on le rend à la liberté, sans qu'il soit même possible de lui apprendre le motif de son arrestation ; et puis, on lui balbutie de froides excuses, ironies sanglantes, dernier raffinement d'une lâche vengeance.

Des excuses ! lorsque, dans une société bien constituée où la liberté individuelle ne serait pas une dérision, il n'y aurait pas de peine assez sévère pour punir un aussi monstrueux abus de pouvoir !

Des excuses !... Ainsi, ils n'ont pas même le courage de leur position ; c'est un mélange odieux de tyrannie et de lâcheté.

Des excuses ! C'est bien : jusqu'au jour de la justice et des réparations publiques.

DU DISCOURS PRONONCÉ PAR LA COURONNE.

Le discours de cérémonie que la couronne prononce à l'ouverture de chaque session législative, et qu'autrefois, dans le bon temps de la monarchie, on attendait si impatiemment, est arrivé mercredi soir à Lyon, où la grande majorité des habitants complètement indifférente à tout ce que fait personnellement la royauté, n'a pas mis le moindre empressement à l'aller lire. Elle a eu raison, car c'eût été se déplacer en pure perte ; la simple curiosité n'y a elle-même rien trouvé qui la satisfait. Ce sont toujours les mêmes mensonges, les mêmes bavardages, les mêmes réticences ! Les ministres ne se ressemblent-ils pas tous ? Bien insensés seraient les citoyens qui s'imagineraient aller trouver des idées nouvelles dans un de leurs *factums* ! En résumé, les ministres, ou la pensée immuable, car il faut peut-être bien lui faire sa part, nous ont appris « ue le repos de la France n'avait pas été troublé depuis la dernière session. » — Plusieurs mois passés sans trouble ! Quel qu'en soit d'ailleurs le motif, il y a, pour les ministres du 7 août, lieu de se louer de cette nouveauté ! — « Que les efforts de l'industrie et du travail obtiennent leur récompense. » — Ils ont voulu sans doute féliciter les ouvriers de s'être associés, et d'avoir exigé des augmentations de salaire !... — « Que des passions insensées, de coupables manœuvres, s'efforcent d'ébranler l'ordre social. » — Morecau tout composé à l'usage des niais, et qui sert pour tous les discours. — « Qu'ils espèrent être secondés par les législateurs dans leurs efforts pour répandre l'aisance avec le travail dans toutes les classes de la population. » — Appât usé, lancé sans cesse aux prolétaires pour les amadouer, mais auquel ils ne se laissent plus prendre. — « Que les lois de finances seront promptement présentées. » — Sur ce point, nous ne doutons pas de la promptitude de l'exécution ; nous ne savons que trop avec quelle exactitude ceux qui nous refusent l'exercice de nos droits, nous forcent à leur livrer notre argent. — ... « Qu'ils sont toujours intimement unis avec la Grande-Bretagne. » — Mais ils ne parlent pas des grands armemens maritimes qui se font dans les ports de l'Angleterre ! Pour eux, cet indice d'une guerre générale est trop peu de chose ! Un protocole, une concession nouvelle au besoin, la cession définitive d'Alger, arrangeront tout ! — « ... Qu'enfin, ils tâcheront d'achever leur ouvrage, c'est-à-dire, de faire que la France, HEUREUSE ET LIBRE sous l'appui tutélaire du gouvernement qu'elle a fondé, suive sans obstacle le cours de ses prospérités !... » — Gare à vous ! pauvres Français ; on va s'efforcer de vous faire suivre le cours de vos prospérités, c'est-à-dire probablement, que la misère qui tue un si grand nombre d'entre vous, arrivera à son comble ; que les brimborions de liberté qu'on vous a laissés vous seront arrachés ; que le peu de gloire qui s'attache encore à votre nom et à votre patrie, sera englouti sous les flots de honte dont on s'efforcera de le couvrir !... Du moins, si les promesses des gouvernants se réalisent, vous aurez été avertis ; et, à cause de cela, nous dirons avec vous que le discours de la couronne aura servi à quelque chose.

FIN DU PROCÈS

DES 27 RÉPUBLICAINS.

Le 22 décembre, à 2 heures, le président de la cour d'assises de Paris a posé au jury cinquante-cinq questions sur les accusés. — Deux heures après, le jury est rentré et a rapporté une réponse négative sur toutes les questions.

La cour a prononcé alors l'acquittement des 27 accusés.

L'accusateur public s'est ensuite levé, et par un réquisitoire écrit, il a demandé qu'il plût à la cour interdire à M^{rs} Pinard et Michel l'exercice de leur profession pendant le temps qu'il lui plairait de déterminer, ordonner la radiation de M^e Dupont du tableau des avocats de Paris, sans préjudice des poursuites extraordinaires dont il avait fait contre lui toutes réserves expresses.

Pinard qui avait dit que « l'acte d'accusation était le fait d'un faussaire, » (paroles auxquelles M^e Michel le premier, puis tous les autres avocats avaient donné leur approbation), a présenté sa défense qui a été complétée par un confrère.

M^e Michel, de Bourges, à son tour, s'est levé et a commencé en ces termes : « Je sue, mais ce n'est pas de honte, je sue de colère et d'indignation. Vous pouvez me condamner, mais l'avocat du roi ne fera jamais de moi un accusé ni un coupable. — Altères pièces, c'est un faux selon le dictionnaire de l'Académie ; et selon les termes du droit, le fonctionnaire public qui reproduit des conventions non existantes, fait un faux. Je l'ai dit, je persiste. (Fonde sensation). »

« Il est possible que vous nous condamnerez ; tout est possible dans ce temps de malheur ! Mais vous ne me réduirez pas à la misère. Je ne tendrai pas la main ; et si je la tendais jamais à tous ceux dont j'ai sauvé la vie ou l'honneur, je serais encore plus riche que tous



les gens du roi, malgré les munificences du pouvoir.... (applaudissements unanimes dans l'auditoire) — Suspendez-moi, rayez mon nom du tableau ; mais dites que le même jour, j'avais, négligeant mes affaires, fait 60 lieues pour m'associer à la défense de 27 jeunes gens, et que ce même jour ils sont acquittés. Ce souvenir, je le léguerais à mes enfants, et ce patrimoine en vaudra bien un autre. » (Bravo ! bravo !)

« Il fallait au moins vous presser d'un jour : hier, je n'aurais pas prêté le secours de ma voix à Voyer-d'Argenson, qui, lui aussi, ne vit que pour ce peuple avec lequel, quoi qu'on fasse, je ne cesserai de sympathiser, et dont je ne cesserai de défendre les droits !

« Juges ! ce jour de la justice se lèvera pour tous : pour les gens du roi, pour nous, pour vous aussi, magistrats, et c'est pourquoi j'espère que vous ferez votre devoir ! »

Voici quelques passages du discours de M^e Dupont :

« Vous avez accusé Raspail d'hypocrisie, et vous, vous venez de dire que c'était avec regret que vous demandiez ma radiation. Moi, je vous réponds : Vous ne dites pas la vérité. Vous voulez vous venger en un jour de trente défaites que je vous ai fait subir depuis trois ans : voilà le seul motif de vos réquisitions. Le pays jugera la fin du drame comme il en a jugé le commencement.

« Vous dites que Laubardemont est flétri par l'histoire, et vous ne voulez pas que je flétrisse votre procureur-général ! Vous me dites que la postérité de Laubardemont cache son nom honteux et se voile le front ; vous demandez si je veux condamner les fils du procureur-général à rougir du nom de leur père ? Moi, je vous réponds : Si Laubardemont avait vécu de mon temps et qu'il eût été faussaire, je lui aurais dit en face : Vous êtes un faussaire ! et si Laubardemont avait eu des fils, je leur aurais dit : Prouvez-moi que j'ai calomnié votre père ; prenons des épées, voilà ma poitrine.

« Quand vous avez, il y a quatre jours, suspendu vos menaces sur ma tête ; quand nos clients voulaient se priver de nos secours pour ne pas nous exposer à vos haines, je vous ai dit : Quel que soit le sort qui m'est réservé, je ferai mon devoir ; je l'ai fait pour venir perdre mon état devant vous ; j'ai veillé sept nuits sur douze ; maintenant, donnez-moi le salaire de mes veilles. (Mouvement.)

« Moi, je n'ai pas besoin de mon état pour manger un pain honteux, entendez-vous, M. l'avocat du roi ? J'ai une famille qui ne rougira pas de moi quand je sortirai de cette enceinte, entendez-vous ? Si j'en étais réduit à une honorable mendicité, j'ai des amis qui partageraient avec moi leur dernier morceau de pain, comme j'ai partagé avec eux les travaux d'une noble lutte, comme je partage avec eux l'honneur de vos persécutions, entendez-vous cela ? »

Ici, M^e Dupont prouve l'altération des faits comme des témoignages écrits ; les suppositions, les falsifications des pièces ; la diffamation, l'injure, la calomnie, qui sont les bases de l'acte d'accusation, et il termine ainsi, en s'adressant aux juges :

« De quel côté que je considère ce que j'ai dit, je me félicite de l'avoir dit. Est-ce avec intention que notre adversaire a mutilé des pièces, altéré des témoignages, supposé des faits ? il est coupable. Est-ce par

légèreté ? mais il y a long-temps qu'on a dit que chez le magistrat la légèreté est un crime... Et vous voulez que je me taise ! moi qui dirais la vérité devant un bourreau, je ne la dirais pas devant des juges ? Mais vous me prenez donc pour un misérable ? J'endurerai la persécution, mais je n'endurerai pas l'ignominie.

Ce qui vous scandalise surtout, c'est que je vous aie dit : Je vous rappelle à la pudeur. Après toutes les plaintes que j'avais le droit de porter contre le procureur-général, il me semblait qu'en appelant à sa pudeur était le langage le plus doux que je puisse tenir. Me suis-je trompé ? Serait-il donc vrai qu'il ne soit même plus permis de faire un appel à la pudeur et à la conscience de M. le procureur-général ? Quoi qu'il en soit, je le répète pour qu'on le sache bien, nos accusations s'adressent spécialement à M. Persil. J'ai dit qu'une main sacrilège avait chassé la justice de son trône céleste pour la précipiter dans la boue des cités. C'est encore là une des phrases que vous me reprochez : c'est encore à lui qu'elle s'adresse.

Vous vous êtes affligés de m'entendre dire que pas un seul pouvoir n'était aujourd'hui digne de nos respects : et moi aussi je me suis affligé de l'avilissement qu'on a fait subir à la magistrature ; je me suis affligé de ce qu'au milieu de tant de pouvoirs qui passent, pas un seul, même la justice, ne restât debout sur son piédestal. Vous m'accusez, vous auriez dû me louer ; vous m'accusez, mais le pays me saura gré des paroles de deuil que j'ai fait entendre dans ces tristes débats. »

Après une réplique de M. Delapalme, et de M. Delange au nom de ses trois confrères, la cour se retire pour en délibérer.

Les autres défenseurs présents à l'audience font passer à la cour une note signée par laquelle ils réitèrent la demande d'être considérés comme solidaires des paroles reprochées à MM. Michel et Dupont.

La cour rentre après trois heures de délibération. Aussitôt M. Fenet, portant la parole au nom de ses confrères, prie la cour de statuer sur leurs conclusions. Mais M. le président l'interrompt, et lui interdisant la parole, prononce l'arrêt qui condamne M^e Dupont à un an de suspension, et MM^{es} Pinard et Michel à six mois.

Théâtres.

Vendredi soir, les artistes du théâtre des Célestins donneront une représentation au bénéfice de M. Jules. L'heureux choix des pièces qui doivent composer le spectacle, assure d'avance le bénéficiaire de l'empressement de la foule. Les amateurs de notre théâtre des variétés verront successivement, la *Camargo*, ou l'opéra en 1730, vaudeville promis depuis long-temps, dans lequel Breton et M^e Herdlika sont chargés des rôles principaux ; *Struensee* ou le médecin de la reine, drame de M. Gaillardet, l'un des auteurs de la *Tour de Nesle* ; *La fille du bourreau*, où Célicourt et Breton lutteront d'originalité ; le spectacle sera terminé par la reprise d'une pièce où M. Charrière remplissant le rôle de Jean-Jean, dansera la fameuse galopée avec la séduisante Mlle Hélène Montassu. Que de motifs pour exciter la curiosité publique.

BULLETIN DES ANNONCES.

AVIS AUX OUVRIERS SERRURIERS.

Suivant le mode établi dans la capitale, MM. les maîtres serruriers de la ville de Lyon et ses faubourgs, ont établi un bureau central, situé rue Ecorche-Bœuf, n. 18, chez M. Sabatier, marchand de vin. L'ouvrier pourra se présenter gratis pour obtenir de l'ouvrage ; on lui donnera les renseignements nécessaires pour en obtenir.

Le président : CHAVELET.
FAGE, secrétaire.

EN VENTE :

Ouvrage de Chimie,

Contenant 140 recettes pour les liquides en général, par M. le comte de G*** Lasoski, professeur de chimie et membre de l'Académie royale des Sciences.

PRIX : 3 FRANCS.

Les personnes qui achèteront cet ouvrage recevront pour gratification les essences servant à fabriquer 40 bouteilles de liqueurs. Toutes les recettes sont éprouvées et garanties par l'auteur, qui se charge de donner des leçons en particulier aux personnes qui le désireront.

Quarante sortes de liqueurs différentes se fabriquent à froid et sans aucun ustensile : l'auteur garantit également que celui qui possèdera cet ouvrage pourra soi-même fabriquer en deux heures de temps cinquante bouteilles de liqueurs surlines de différentes qualités, pour le prix de 24 sous la bouteille. Il y a également les recettes pour faire avec du vin blanc ordinaire, du vin de Champagne

mousseux, du vin de Malaga, de Madère, muscat de Frontignan, du vin de Lacryma-Christi.

NOUVELLE INVENTION.

Dans deux heures de temps on peut fabriquer 100 litres de bière pour le prix de 10 f., ce qui revient à deux sous la cruche. Cette fabrication se fait sans aucun ustensile. L'auteur donne toute garantie pour la réussite d'une bière parfaite.

Le prix de cette recette est de 20 fr.

L'auteur est visible tous les jours jusqu'à onze heures du matin, rue St-Côme, n. 10, au 2^{me}.

On désire trouver un ou plusieurs pensionnaires pour une table bourgeoise. S'adresser au portier, place du Plâtre, n. 6.

A céder, pour cause de décès, un café situé sur la place des Célestins.

S'adresser à Mad. Mons, propriétaire dudit café.

Musique Vocale.

Nous annonçons aux personnes qui désiraient que M. LANGE CHIA-rini, élève du Conservatoire, artiste du Grand-Théâtre, ouvrir un second cours, que les souscriptions seront reçues jusqu'au 1^{er} janvier, époque où commenceront les leçons.

Chez le professeur, rue Désirée, n. 21, depuis 7 heures du matin jusqu'à 9 heures et demie ; l'après-dînée, de 3 à 5 heures.

60 f. pour 6 mois, 40 f. pour 3 mois, 15 f. pour un mois.

J. FERTON, l'un des gérants.